ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : structures administratives

Question écrite n° 129853

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation sociale au sein du Centre des monuments nationaux (CMN). Le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la culture. Il a en charge la gestion, l'ouverture, l'animation et la conservation d'une centaine de monuments nationaux appartenant à l'État. De nombreux agents du CMN l'ont alerté sur la dégradation des conditions de travail au sein du CMN et l'état de souffrance dans lequel se trouvent plusieurs travailleurs. Selon eux, la dégradation des conditions de travail au sein du CMN est liée à des pratiques managériales contestables et contestées. Alertées par un grand nombre de personnels en état de souffrance et de démotivation et devant la gravité des constatations faites par la médecine de prévention du ministère de la culture dans un rapport de décembre 2009, les organisations syndicales présentes au comité d'hygiène et de sécurité ministériel ont demandé en mai 2011 que soit diligentée une inspection générale des affaires culturelles (IGAC). Le ministre a d'ailleurs accepté cette requête. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui communiquer les conclusions de ce rapport de l'IGAC.

Données clés

Auteur : Mme Martine Martinel
Circonscription : Haute-Garonne (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129853
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1961
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)